

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St- Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire substitut

M. Jim Smith, directeur général /secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : 1 personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1310-270**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant :

900-1 Cahiers de prévention incendie

**Ordre du jour**

---

---

**0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 septembre 2013
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

---

---

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

---

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-1 228, route 105- Prescrire le montant des taxes passées dues
- 110-2 Complexe sportif- Section dalles de béton
- 110-3 Offre de services AGBR.SAT- description technique terrain de Cécile Lafrenière
- 110-4 Sentier Quad- Demande d'aide financière
- 110-5 Déclaration d'intention de se joindre à la cour municipale régionale de la MRC d'Antoine Labelle
- 110-6 Rue des Perdrix- Acceptation finale et remboursement d'un cautionnement
- 110-7 Délégation de pouvoir au directeur général dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif
- 110-8 Embauche d'un trappeur- Contrôle des castors
- 110-9 Rue des Perdrix
- 110-10 Nomination d'un employé attitré aux travaux publics

---

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 septembre 2013
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 septembre 2013
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 23 septembre 2013
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 23 septembre 2013
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2013 au 30 septembre 2013

## **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **300 TRANSPORT**

- 300-1 Intersection du chemin de l'Alpage et de la rue Principale- Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense
- 300-2 Travaux de débroussaillage- délégation de pouvoir au directeur général
- 300-3 Adjudication d'un contrat d'achat pour l'achat de sel d'hiver

## **400 ENVIRONNEMENT**

## **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

## **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

## **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

- 700-1 Bibliothèque- Autorisation de dépenses pour les périodiques
- 700-2 Parc Antonio Guertin- Éclairage de la patinoire

## **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 Fondation rues principale- Colloque 2013
- 800-2 MRC- OJ du 17 septembre 2013
- 800-3 MRC résolution d'appui au projet d'aire faunique- plan de gestion du touladi
- 800-4 Rapport d'activité 2013- Réseau des lieux d'accueil touristique de la MRCVG
- 800-5 Tricentris Express – Août 2013
- 800-6 Caisse populaire- Fermeture repoussée
- 800-7 Festival Images et Lieux- Accuse réception de notre don offert
- 800-8 SAAQ- Sécurité routière à l'Halloween

## **900 VARIA**

## **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

## **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

### **PROCÈS-VERBAUX**

**R1310-271**

#### **Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité  
D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

R1310-272

### **228, route 105- Prescrire le montant des taxes passées dues**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble sis au 228 route 105, identifié par le matricule numéro 4427-78-4981, a fait l'achat en 2007 d'une partielle de terrain contiguë à son immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée lors de l'inscription au rôle par le service de l'évaluation de la MRC, faisant en sorte qu'une partie de l'immeuble s'est vu inscrite en double pour la même partielle de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis, le service de l'évaluation de la MRC a corrigé l'inscription par mise à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général (dg) informe le conseil de la dite erreur. De plus, le dg informe le conseil que suite à une analyse du compte par l'administration municipale, que toutes les taxes dues au 31 décembre 2013 ont été payées et que le montant inscrit au compte à ce jour a été injustement appliqué. Le dg recommande donc au conseil de prescrire le montant des taxes et intérêts inscrits au compte à ce jour;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**Que** le conseil autorise de prescrire les taxes et intérêts passés dus à ce jour pour l'immeuble connu comme le 228 route 105, portant le numéro de matricule 4427-78-4981, soit d'une somme de 766.87\$.

**ADOPTÉE**

R1310-273

### **Complexe sportif – Soumission par invitation – section dalles de béton**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à une demande de soumission par invitation pour le projet mentionné en titre et ce, pour la construction de deux dalles de béton;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises invitées à soumissionner, Duron Services Ltée et Michel Lacroix Construction ont les deux déposé une soumission, dont le montant était supérieur à 100 000\$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux, « Ne peut être adjugé qu'après demande de **soumissions publiques** dans un journal, s'il comporte une dépense de 100 000\$ ou plus », de plus, celles-ci doivent être publiées dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le Gouvernement du Québec (SEAO);

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général informe les membres du conseil de la non-conformité des soumissions reçues aux dispositions relatives aux contrats municipaux et recommande le rejet des deux soumissions déposées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**Que** la municipalité de Messines rejette les deux soumissions reçues pour le projet mentionné en titre et par conséquent annule le dit appel d'offres par invitation.

**Que** le conseil donne une directive au directeur général de procéder à une demande de **soumission publique** pour la section de construction de deux dalles de béton pour son projet de construction d'un Complexe sportif et ce, conformément à la loi régissant les contrats de 100 000\$ et plus du domaine municipal.

**ADOPTÉE**

R1310-274

### **Offres de services AGBR.SAT- description technique du terrain de Madame Cécile Lafrenière**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au don de terrain de madame Cécile Lafrenière il est devenu nécessaire d'effectuer la description technique de l'immeuble situé sur une partie des lots 35 et 36-1 du rang 5, canton de Bouchette, afin de procéder au transfert de titre de l'immeuble en donation;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe AGBR.SAT a soumis une offre de services pour la préparation de la description technique de l'immeuble situé sur une partie des lots 35 et 36-1, rang 5, canton de Bouchette;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense pour la préparation de la description technique de l'immeuble en donation de Cécile Lafrenière au coût de 1500.00\$ en plus des taxes applicables auprès de la firme d'arpenteurs géomètres AGBR.SAT de Maniwaki.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-275**

**Sentier Quad- Demande d'aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant du Club Quad Vallée de-la-Gatineau, monsieur Jean Lapointe, a fait parvenir à la municipalité une demande d'aide financière visant à réparer un ponceau qui est situé sur la section d'un sentier au sud du grand lac des cèdres menant à la Forêt de l'Aigle;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lapointe nous a informé que ce sentier est actuellement impraticable et que cette situation fait en sorte que les quadistes circulent sur le chemin municipal dans ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au Club Quad Vallée de-la-Gatineau soit pour la réparation d'un ponceau sis sur la section d'un sentier situé sur le territoire de la municipalité et que la dite aide est accordée pour des fins de location d'équipements lourds et par conséquent l'aide financière sera allouée sur présentation de pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 1 000\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-276**

**Déclaration d'intention de se joindre à la cour municipale régionale de la MRC d'Antoine Labelle**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la direction générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de débiter les démarches et travaux d'adhésion à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle à être implantée (résolution 2013-R-AG256);

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation d'une cour municipale régionale débuté par la MRC Antoine-Labelle, présenté au Comité de sécurité publique – Protection policière le 10 septembre 2013 ainsi qu'à la séance ordinaire du Conseil des maires tenue le 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches devront être réalisées par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, en collaboration avec la MRC Antoine-Labelle, pour l'adhésion à une telle cour et que ces dernières doivent au préalable s'assurer de l'adhésion des municipalités et Villes sises sur le territoire de la MRCVG;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'informer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau l'intention de la Municipalité de Messines de se joindre au projet d'adhésion à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle à être implantée.

**ADOPTÉE**

R1310-277

**Rue des Perdrix- Acceptation finale et remboursement d'un cautionnement**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la mise en norme de la rue des Perdrix par les promoteurs, M. Jim Smith, directeur général (dg) et inspecteur municipal, informe le conseil avoir inspecté les travaux effectués par les promoteurs et déclare la rue des Perdrix comme étant conforme à tout point de vue aux normes applicables en vertu du règlement n° R.177-96, règlement concernant la verbalisation des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** la mise en norme de la rue des Perdrix par les promoteurs, le dg recommande le remboursement du cautionnement qui a fait l'objet de la résolution R1212-297, tel que déposé par M. Claude Jolivette, promoteur au montant de 2 500\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme de la municipalité a approuvé le plan de cadastre de la rue des Perdrix, tel que préparé par AGBRSAT, arpenteurs géomètres de Maniwaki;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement n° R.177-96, article 5 (h), procédures de verbalisation de chemin, « suite à l'acceptation par résolution de la verbalisation du chemin ainsi que du plan de cadastre, la Municipalité procède au transfert des titres de propriétés qui seront cédés pour la somme de un dollar (1.00\$). De plus, les frais de notaire et d'enregistrement seront également aux frais du promoteur »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité reconnaît la rue des Perdrix comme étant un chemin verbalisé, dont celui-ci fait partie intégrante du réseau routier municipal.

Que le conseil autorise monsieur Ronald Cross, maire et monsieur Jim Smith, directeur général, de signer au nom de la municipalité les documents légaux nécessaires au transfert de titre du cadastre de la nouvelle rue.

Que le conseil autorise le remboursement du cautionnement de 2 500.00\$, tel que visé par la résolution du conseil portant le numéro R1212-297.

Note au procès-verbal : Que les dispositions de la présente résolution entreront en vigueur suite au transfert de titre du cadastre de la rue des Perdrix par les promoteurs à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

R1310-278

**Délégation de pouvoir au directeur général dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 novembre 2013 est la date retenue par le directeur général des élections du Québec pour la prochaine élection municipale et qu'en vertu de la LERM le conseil ne peut siéger au cours de cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la prochaine assemblée du conseil est prévue pour le lundi 11 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'octroyer une délégation de pouvoir au directeur général, Jim Smith, lui autorisant d'engager un certain nombre de dépenses dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif au cours de la présente période électorale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyé par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**Que** ce conseil délègue au directeur général, Jim Smith, une délégation de pouvoir lui autorisant d'octroyer un certain nombre de contrats dans le cadre du projet de construction du complexe sportif au cours de la présente période électorale, tel qui suit à savoir:

1. l'Adjudication d'un contrat pour la construction de deux dalles de béton (patinoire et palet);

2. l'Adjudication d'un contrat pour l'éclairage de la patinoire (selon les plans et devis préparés par GENIVAR, de Mont-Laurier, portant le numéro de projet : 131-14767-00;
3. l'autorisation d'achat de huit (8) poteaux en bois de l'entreprise Stella Jones, de Masson, ainsi que les frais de transport applicables.

Note : Le directeur général devra faire rapport au conseil à la prochaine séance du conseil des dépenses engagées.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-279**

**Embauche d'un trappeur- Contrôle des castors**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général (dg) informe les membres du conseil municipal des problèmes causés par les castors par les embâcles construits dans des cours d'eau, des dommages causés ou qui sont susceptibles de causer et du danger potentiel aux infrastructures municipales et de l'importance d'un programme annuel de faire capturer les colonies de castors nuisibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil jugent nécessaire de retenir les services d'un trappeur pour fin de piégeage des castors sur le territoire municipal et ce, afin de protéger les infrastructures municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyé par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de procéder à l'embauche d'un trappeur pour le piégeage des castors sur le territoire de la municipalité de Messines et ce pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 28 février 2014.

Qu'en guise de rémunération, il est autorisé de verser la somme forfaitaire de 150.00\$ par semaine, soit pour les services de trappeur, incluant tout le matériel nécessaire et les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-280**

**Nomination d'un employé attitré aux travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la démission de l'employé Normand Michaud, employé attitré aux travaux publics, il est devenu nécessaire pour les besoins du service de combler le poste dans les plus brefs délais;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du processus d'embauche de M. Michaud, le candidat M. Mario Galipeau, résident de Messines, avait également postulé pour le poste et ce dernier avait été retenu en entrevue par le comité d'administration, donc le comité recommande la nomination de M. Galipeau au service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la proposition d'embauche du candidat Mario Galipeau à titre de journalier opérateur attitré au service des travaux publics tel qui suit à savoir :

Que la période d'embauche soit sur une période probatoire, permettant de mieux connaître les habilités du candidat, soit jusqu'au 4 avril 2014, période après laquelle le statut d'emploi sera révisé;

Que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (b) de la politique du personnel salarié présentement en vigueur;

Que la rémunération versée sera celle établie selon l'annexe C, opérateur, à l'échelon 1, tableau en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R1310-281**

**Adoption de la liste des comptes dus au 30 septembre 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes présentement en période électorale et qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums* le conseil ne peut siéger durant la période actuelle, une délégation de pouvoir doit donc être attribuée au directeur général afin de lui permettre d'effectuer le paiement des travaux effectués et non facturés dont les bons de commande ont été émis à ce jour pour un montant de 21 470.57\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013, dont celui-ci représente une somme de 284 988.50\$.

Il est également résolu de donner une délégation de pouvoir au directeur général, monsieur Jim Smith, pour le paiement des factures dont les bons de commande ont été émis à ce jour et non facturés, dont les membres du conseil déclarent avoir reçu copie d'une liste des dits bons de commande et ce pour un montant de 21 470.57\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-282**

**Pour accepter la liste des comptes payés au 30 septembre 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013, dont celle-ci représente la somme de 161 345.00\$ pour 56 chèques fournisseurs émis, la somme de 48 170.53\$ pour 41 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 209 515.53\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-283**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 août au 23 septembre 2013, dont celle-ci représente la somme de 36 316.80\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1310-284**

**Rapport du DG des dépenses engagées au 23 septembre 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 27 août au 18 septembre 2013, dont celui-ci représente une somme de 1582.34\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

***TRANSPORT***

**R1310-285**

**Intersection du chemin de l'Alpage et de la rue Principale- Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a mandaté le Service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la Gatineau afin de proposer un plan de réaménagement de l'intersection du chemin de l'Alpage et de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de Génie Municipal de la MRC a déposé une proposition, portant le numéro de contrat MES-2013-03, dont l'évaluation des coûts des travaux est estimé à 21 500\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu du Ministère des Transports du Québec une subvention de 25 000\$ pour la réalisation des dits travaux et ce, dans le cadre du programme d'entretien du réseau routier local;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** ce conseil autorise le directeur général d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense afin de réaménager l'intersection du chemin de l'Alpage et la rue principale conformément au plan numéro MES-2013-03, tel que préparé par le service de Génie Municipal de la MRC et ce, pour un montant maximal de 25 000\$, incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-286**

**Travaux de débroussaillage- délégation de pouvoir au directeur général**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la tempête de neige du 21 décembre 2012, la municipalité a dû entreprendre d'importants travaux de débroussaillage le long de certains chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un programme d'aide a été annoncé par le Ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de venir en aide aux municipalités sinistrées;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes engagées par la municipalité de Messines pour effectuer des travaux de débroussaillage sont de 24 645\$ et que selon Monsieur Mital, analyste responsable de notre dossier au MSP, la municipalité est éligible à une aide financière de 15 723\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général informe le conseil que selon son avis il serait important d'effectuer des travaux de débroussaillage avant l'arrivée de la prochaine période hivernale le long d'un certain nombre de chemins municipaux et par conséquent demande au conseil d'autoriser la dépense du montant que la municipalité va recevoir du MSP et ce, afin de réaliser des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** ce conseil autorise le directeur général de retenir les services de la Société Sylvicole de la HG, soit d'une équipe spécialisée en travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux et ce, aux endroits jugés nécessaires;

**D'AUTORISER** une dépense pour la location d'un chipper, permettant aux services des travaux publics de nettoyer les branches laissées sur le bord des chemins par l'équipe de débroussaillage;

**QUE** la somme totale de la présente dépense soit égale à la somme de l'aide financière reçue du MSP et que la présente autorisation soit conditionnelle à la réception du chèque de l'aide financière.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-287**

**Adjudication d'un contrat d'achat de sel d'hiver**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à une demande de soumission auprès de 5 fournisseurs pour les besoins de la municipalité en sel d'hiver pour la prochaine période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la municipalité en sel de déglacage pour la prochaine période hivernale sont de 100 tonnes métriques;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soumission a été demandée sous deux formules, soit d'un prix à la tonne livrée ou d'un prix à la tonne ramassée;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des soumissions reçues, le directeur général a fait rapport au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** ce conseil octroie le contrat pour l'achat de 100 T.M. de sel de déglacage au plus bas soumissionnaire, les Mines Seleine, soit au montant de 96.46 la T.M., livrée, en plus des taxes applicables.

N°	Fournisseur	Qte T.M.	Prix la tonne métrique		Transport	Montant
			Livrée	Ramassée		
1	Sifto Canada	100	98.69\$			9 869.00\$
2	Sifto Canada	100		88.75\$		8 875.00\$
3	Sel Warwick	100	109.00\$			10 900.00\$
4	Sel Warwick	100		89.00\$		8 900.00\$
5	Mines Seleine	100	96.46\$			9 646.00\$
6	Mines Seleine	100		90.00\$		9 000.00\$
7	Mondocor	100	102.00\$			10 200.00\$
8	ATVHG	100			28.51\$	2 851.00\$

Analyse :

- Livré : Mines Seleine – 9 646.00\$
- Achat sel/ + transport : Sifto Canada et Assoc transporteur en vrac HG – 11 726.00\$
- Considérant la complexité lors du chargement, il est à noter qu'il peut y avoir une variation de plus ou moins 10% du 100 T.M. de sel de déglacage chargé dans les véhicules.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE***

**R1310-288**

**Bibliothèque- Autorisation de dépenses pour les périodiques**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 72233241 de Corporation Presse Commerce en date du 4 septembre 2013 pour les magazines de la bibliothèque au montant de 511.35\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1310-289**

**Parc Antonio Guertin- Éclairage de la patinoire**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'éclairage (poteaux et luminaires) de la patinoire du Parc Antonio-Guertin est jugé comme étant arrivé à la fin de sa vie utile et qu'avec le démantèlement du système d'éclairage de la patinoire du CMC, le directeur général informe le conseil qu'un certain nombre du matériel démantelé pourrait servir de nouveau pour l'éclairage de la patinoire du Parc Antonio-Guertin (4 poteaux en bois et 4 luminaires);

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande de prix auprès de deux entreprises en électricité, François Houle de Messines et Paul St-Jacques de Blue Sea, seule l'entreprise de Paul St-Jacques électrique a déposé une offre de services pour le projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** ce conseil autorise le directeur général d'engager une dépense pour remplacer le système d'éclairage de la patinoire du Parc Antonio-Guertin à l'entreprise en électricité

Paul St-Jacques de Blue Sea au coût de 7 049.39\$ incluant les taxes applicables, tel qui suit à savoir :

Item	Description	Qte	P.U.	Montant
1	Fourniture et installation de poteaux de bois	4		.0\$
2	Luminaires 1000 watts	4		.0\$
3	Luminaires 1000 watts/ installé	4	515.00	2 060.00\$
4	Raccordement sous terrain – Matériel et main d’oeuvre	1	4350.00	4 350.00\$
			Sous-total :	6 410.00\$
			TVQ :	639.39\$
			TOTAL :	7 049.39\$

**ADOPTÉE**

Note : Les items numéro 1 et 2 sont fournis par la municipalité, items récupérés lors du démantèlement du système d’éclairage de la patinoire du CMC.

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**VARIA**

**R1310-290**

**Cahiers de prévention incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller monsieur Éric Galipeau propose l’achat de cahiers d’activités de prévention préscolaires et scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller monsieur Galipeau affirme que la distribution de cahiers servira d’un bon outils de sensibilisation des jeunes du territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l’unanimité

De procéder à la commande et à l’achat de 50 cahiers préscolaires et 100 cahiers scolaires auprès des éditions petite mine au montant de 224.18\$ incluant les taxes applicables ainsi que les autres frais applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R1310-291**

**Levée de l’assemblée**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l’unanimité

De lever l’assemblée régulière à 19h45.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/ secrétaire-trésorier